

## APR2S

41 rue de Matignon

64340Boucau

E-mail : [contact@apr2s.fr](mailto:contact@apr2s.fr)

Tél : 0533092831

# SSIAP 2 Module complémentaire

Créé le 6/01/2022, Version 22.1, mis à jour le 12 mai 2022



N° d'agrément 64-2022-01-04-0001

*L'objectif du module complémentaire SSIAP 2 est l'obtention par équivalence du diplôme de chef d'équipe des services incendie chargé d'assurer la sécurité des biens et des personnes dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur.*

**Durée** : 28.00 heures (4.00 jours) à raison de 7 heures par jour.

### Nature de l'action de formation

Action de formation

### Public visé

- Sous officiers sapeurs-pompiers (professionnels - volontaires - militaires) souhaitant assurer la mission de chef d'équipe des services de sécurité incendie d'un établissement recevant du public (ERP) ou immeuble de grande hauteur (IGH).

### Nombre de participants

De 4 à 12 personnes.

### Prérequis

- Être titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (PSC1) ou du certificat de SST en cours de validité.
- Être titulaire d'un certificat d'aptitude médicale de moins de trois mois (Annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005).
- Être ou avoir été, pendant un an, au minimum sous-officier des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins pompiers de la marine nationale et titulaire du PRV 1 ou de l'AP 1 ou du certificat de prévention délivré par le ministère de l'intérieur et avoir suivi, sans évaluation, le module complémentaire prévu à l'annexe VI, chapitre 2.
- Être ou avoir été, au minimum adjudant, des sapeurs-pompiers professionnels ou volontaires, des pompiers militaires de l'armée de terre, des pompiers militaires de l'armée de l'air, des marins pompiers de la marine nationale et titulaire de l'unité de valeur des sapeurs-pompiers PRV 2 ou de l'AP 2 ou du brevet de prévention délivré par le ministre de l'intérieur.

### Lieu de la formation

- Inter-entreprise : APR2S - Salle Eguzki 41 rue de Matignon 64340 Boucau

### Modalités de financement

Plusieurs modes de financement vous permettent d'accéder à nos formations en tant que salarié via votre entreprise ou en tant que particulier (salarié, demandeur d'emploi ou indépendant). Pour en savoir plus, merci de nous contacter.

### Délais d'accès

Un délai minimal de quinze jours est nécessaire entre la demande et le début de la formation (estimation) selon le nombre de stagiaires.

### Votre contact

Mme PAGANO Amandine- [contact@apr2s.fr](mailto:contact@apr2s.fr) | 0533092831

### Modalités D'accès Aux Personnes En Situation De Handicap

APR2S est #activateurdeprogrès et s'engage dans l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Nous pouvons proposer des aménagements (technique, organisationnel et/ou pédagogique) pour répondre aux besoins particuliers de personnes en situation de handicap. Une référente Handicap est à votre disposition dans notre centre.

## Objectifs pédagogiques

- Intervenir efficacement face aux situations particulières.
- Diriger le poste de sécurité incendie en cas de sinistre.
- Gérer les opérations d'entretien des moyens de secours.

## Programme de la formation

- Manipulation des systèmes de sécurité incendie
  - Système de détection incendie.
  - Système de mise en sécurité.
- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie
  - Réglementation du Code du Travail.
- Chef du poste central de sécurité en situation de crise
  - Gestion du poste central de sécurité.
  - Conseil technique aux services de secours.

## Organisation de la formation

### Formateurs

Nos formateurs sont tous des spécialistes dans leurs domaines d'interventions et nous avons à cœur de vous proposer des formations adaptées, orientées vers l'humain, la réussite et l'efficience.

### Méthodes et moyens pédagogiques

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Mise en situation de cas concrets.
- Blocs d'éclairage de sécurité pédagogiques.
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels.
- Extincteurs (à eau, CO<sup>2</sup>, à poudre) et en coupe.
- Têtes d'extinction automatique à eau non fixées.
- Plan d'évacuations.
- Système de Sécurité Incendie.
- Système de pointage et d'enregistrement des rondes.
- Appareils émetteurs-récepteurs.
- Téléphones.
- Registre de consignes, registre de badges - clés - visiteurs, registre de consignes journalières.
- Modèle de permis feu.
- Modèle de main courante.

### Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Mises en situation.
- Formulaires d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

### Sanction de la formation

Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation.

Diplôme de chef d'équipe des services de sécurité incendie et d'assistance à personnes.

Les chefs d'équipe des services de sécurité incendie ont pour missions :

- le respect de l'hygiène et de la sécurité du travail en matière de sécurité incendie ;
- le management de l'équipe de sécurité ;
- la formation du personnel en matière de sécurité contre l'incendie ;
- la prévention technique encadrée par les règlements de sécurité ;
- l'entretien élémentaire des moyens concourant à la sécurité incendie ;
- l'assistance à personnes au sein des établissements où ils exercent ;
- la direction du poste de sécurité lors des sinistres.

## APR2S

41 rue de Matignon  
64340Boucau  
E-mail : [contact@apr2s.fr](mailto:contact@apr2s.fr)  
Tél : 0533092831

# SSIAP 2 Module complémentaire

Créé le 6/01/2022, Version 22.1, mis à jour le 12 mai 2022



Équivalences, passerelles, suite de parcours et débouchés : [www.certificationprofessionnelle.fr](http://www.certificationprofessionnelle.fr). Recherche libre par certification.

**Durée de validité:** 3 ans.

### Tarif

900.00 € nets de taxes / personne. L'organisme de formation atteste être exonéré de TVA, en application de l'article 261.4.4.a du Code Général des Impôts.

Selon le nombre de stagiaire pour un même client et le lieu de formation (intra-entreprise / inter-entreprise) nous pouvons personnaliser notre offre. Les éventuels frais de déplacements, d'hébergement et de restauration du stagiaire ne sont pas compris. Ils sont exclusivement à la charge du client/stagiaire.